

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 juin 2013 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Roxane Ouellet, stagiaire

ABSENT: Monsieur Guy Jacob, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 mai 2013;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
 - a) Subvention de la FCM (Fonds vert municipal);
 - b) Visite d'inspection de la MMQ;
8. Demande de location du Club Nautique St-Louis;
9. Cocktail d'ouverture du Club Nautique le 22 juin 2013;
10. Adoption du Règlement modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures no 2010-213;
11. Adoption du Règlement sur les systèmes d'alarmes-RMH110 (fausses alarmes);
12. Réparation de la route et entretien des fossés Chemin Thomas-Maher;
13. Autres sujets ;
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

074-2013

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière après y avoir ajouté les points suivants au point 13:

- a) Pouvoirs de la stagiaire;
- b) Patrouille nautique;
- c) Pavage.

ADOPTÉ

075-2013

Adoption du procès-verbal du 21 mai 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
SECONDÉ par le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 mai 2013 tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

076-2013

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe,
SECONDÉ par monsieur le Conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2013 ;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2013 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2013 .

ADOPTÉ

077-2013

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier, secondé par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin **ET RÉSOLU** d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

078-2013

Rapport de l'inspecteur

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard, secondé par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin **ET RÉSOLU** de prendre acte de la liste des permis émis au cours du mois de mai 2013 pour un montant de 1 334 400 \$ par l'inspecteur municipal.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Monsieur Bourgault mentionne également qu'un résident a coupé des arbres sans permis au 376, Chemin Thomas-Maher. Il est donc convenu de lui transmettre un constat d'infraction avec les amendes applicables pour un tel geste.

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil une copie d'un courriel reçu par le propriétaire du 308 Chemin du Croissant concernant des distances pour l'implantation de la rampe d'handicapé demandée. Après discussion, il est convenu que le dossier a été étudié par le C.C.U. et que les marges accordées sont celles établies par la Régie du Bâtiment et qu'elles demeurent de 4' de largeur sauf à l'angle de la rampe pour tourner qui sera de 6'. Il faudrait également ajouter que cette rampe d'handicapé devra être défaite si l'usage n'existe plus éventuellement.

ADOPTÉ

079-2013

**Rapport de la directrice générale et
suivi du procès-verbal des dernières réunions.**

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue et mentionne que les points nécessitant un suivi sont déjà inscrits à l'ordre du jour.

a) **Subvention de la FCM (Fonds municipal vert):** Elle indique aux membres du Conseil qu'elle a reçu l'approbation de notre demande de subvention soit un prêt de 540 000 \$ et une subvention de 54 000 \$ (soit 10% du prêt). Elle doit recommuniquer avec le responsable pour le tenir au courant des développements dans ce dossier qu'ils ont mis en suspens pour le moment.

b) **Visite d'inspection de la MMQ:** Mme Viviers mentionne qu'un inspecteur de la compagnie d'assurance est venu inspecter les propriétés de la Ville et a fait quelques recommandations mineures à être corrigées d'ici septembre, soit une vérification des extincteurs de fumée, l'installation de nouveaux détecteurs de fumée au chalet municipal ainsi qu'une réparation du foyer extérieur. Mme Viviers fera faire les corrections demandées et transmettra le rapport à la MMQ.

c) **Invitation soirée conférence de la CBJC:** Mme Viviers remet aux membres du Conseil une invitation de la CBJC pour une soirée conférence au Parc familial des Berges de Donnacona le mardi 18 juin à 17h00.

d) **Demande de location du Club Nautique St-Louis:** Mme Viviers remet aux membres du Conseil copie d'une lettre reçue d'une non-résidente qui désire louer le Club Nautique pour son mariage en 2014. Après discussion, le Conseil en vient à la conclusion qu'on ne peut louer le Club à des non-résidents puisqu'on l'a déjà refusé à d'autres.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier, secondé par monsieur le conseiller Jacques Coulombe **ET RÉSOLU** de prendre acte du rapport de la directrice générale.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

080-2013 **Cocktail d'ouverture du Club Nautique le 22 juin 2013**

Mme Viviers demande aux membres du Conseil si la Ville accepte encore une fois cette année de défrayer les coûts du cocktail d'ouverture du Club Nautique St-Louis qui aura lieu le 22 juin 2013.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Tessier **ET RÉSOLU** d'acquitter les frais du cocktail d'ouverture qui sont d'environ 650 \$.

ADOPTÉ

081-2013 **Adoption du Règlement modifiant le règlement
relatif aux dérogations mineures no 2010-213**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-231 modifiant le règlement de relatif aux dérogations mineures no 2010-213.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2013-231 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2013-231, tel que rédigé.

ADOPTÉ

082-2013 **Adoption du Règlement sur les systèmes d'alarmes-RMH110
(fausses alarmes)**

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2013-232 sur les systèmes d'alarmes RMH110 (fausses alarmes).

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2013-232 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2013-232, tel que rédigé.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

083-2013

Réparation de la route et entretien des fossés Chemin Thomas-Maher

En ce qui concerne les réparations de la route, le gros des travaux a été fait sauf pour le ponceau Rinfret et des études ont été faites par la firme Genivar. Il s'agit d'un vieux ponceau en bois et avec les pluies abondantes du 31 mai dernier, tout s'est miné en-dessus et en dessous. L'eau passait également de chaque côté à l'extérieur du ponceau.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Claude Lessard, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte des représentations faites et demande à la firme Genivar de nous transmettre une proposition pour la réfection du ponceau Rinfret.

ADOPTÉ

084-2013

Délégation de pouvoirs à la stagiaire

M. Michel Croteau explique aux membres du Conseil que compte tenu que l'inspecteur, M. Denis Bourgault quittera pour ses vacances annuelles en juillet, il serait important que Mme Roxane Ouellet puisse avoir certains des pouvoirs de l'inspecteur.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil délègue les pouvoirs de l'inspecteur à cette dernière durant la période de son stage, sous supervision du Président du comité d'urbanisme et tel qu'il appert de la description de tâches ci-dessous:

Sommaire de la fonction

Le titulaire assume l'ensemble des tâches reliées à l'inspection municipale en matière de construction, de zonage, d'environnement et d'hygiène comprenant la pré-inspection et l'émission des demandes de permis, l'inspection de bâtiments ou d'équipement et ce, afin de s'assurer du respect et de l'application des réglementations provinciale et municipale dans ces domaines.

Tâches – caractéristiques

- Parcourt le territoire municipal, s'assure que la réglementation est respectée, identifie les travaux ou les situations susceptibles de contrevenir aux lois et règlements et avise, verbalement ou par écrit, les personnes responsables de toute anomalie ou situation non conforme; vérifie, à l'expiration du délai accordé, si les mesures correctives adéquates ont été appliquées.
- Visite les chantiers, bâtiments ou propriétés, voit à l'application des normes de construction, des règlements municipaux, de zonage ou autres. Vérifie la conformité des travaux avec les plans acceptés lors de l'émission des permis de construction ou des certificats d'autorisation. Dans le cas de travaux non conformes, émet un ou des avis de non-conformité ou, si nécessaire, un constat d'infraction et arrête, s'il y a lieu, les travaux.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Traite les plaintes qui lui sont acheminées, les sélectionne selon leur nature, se rend sur les lieux pour y constater le bien-fondé, y rencontre les gens concernés, les conseille ou applique la réglementation selon la nature de la plainte et émet, s'il y a lieu, un constat d'infraction ou rédige un rapport de non-conformité.
- Produit, au besoin, un rapport d'inspection des travaux non conformes, rédige la correspondance concernant certains dossiers, prépare la documentation pour les cas de poursuite, recueille l'information pertinente (photo, plan, etc...) et témoigne à la cour s'il y a lieu.
- Effectue, lorsque requis, l'analyse et l'émission des demandes de permis suivant les normes et directives établies.
- Fournit des informations relevant de son domaine d'activités, en personne, par téléphone ou lors de visites.
- Participe à différents comités reliés à son domaine de travail.
- Fournit, au besoin, un avis technique sur les demandes de permis, plans et devis de construction ou d'aménagement, susceptibles d'être problématiques en termes de qualité de l'environnement

ADOPTÉ

085-2013

Patrouille nautique

Suite à l'offre de service de la firme Garda Sécurité pour la patrouille nautique, Mme Viviers a renégocié le tarif avec eux et ils ont finalement accepté de nous fournir un patrouilleur nautique au même taux que celui proposé mais en enlevant le taux demandé pour le bateau en compensation d'un montant de 1 000 \$ pour l'essence pour la période estivale avec une diminution des heures à combler, soit 200 heures au lieu de 300.

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la nouvelle offre de service pour le patrouilleur nautique.

ADOPTÉ

086-2013

Pavage de la route suite aux pluies du 31 mai 2013

Mme Viviers présente aux membres du Conseil la soumission reçue de Pavage Nordic pour le pavage du chemin Thomas-Maher, suite aux réparations qui ont été faites à la suite des pluies du 31 mai 2013. Trois demandes de soumission ont été faites mais une seule a été reçue au montant de 21 588,75 \$ plus taxes.

Il est suggéré de procéder par la même occasion au pavage des deux abris postaux puisqu'il y a toujours des réparations à faire à ces deux endroits. Ces travaux seront facturés en surplus.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Tessier appuyé par M. Claude Lessard et résolu à l'unanimité de donner mandat à Pavage Nordic suivant la soumission déposée.

ADOPTÉ

Période de questions

Un groupe de citoyens représenté par M. Claude Simard, demande si on ne pourrait pas éliminer les bacs bruns qui ont été distribués récemment. M. Simard explique que les déchets de table ne font qu'attirer les animaux, que durant l'été il y a des odeurs qui se répandent et que de plus, lorsqu'on lave lesdits bacs, toute la saleté s'en va dans le sol et se répand jusqu'au lac. Il mentionne que nous vivons dans le bois et que les ours sont très attirés par ces bacs bruns.

M. Jacques Tessier explique qu'en tant que représentant de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles, ces bacs ont été imposés par le ministère de l'Environnement et que toutes les villes en ont reçus et que ça fonctionne très bien ailleurs.

087-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire